

Concours de groupes – Répartition

Vendredi	25 août 2023		17:00 – 20:00
Samedi	26 août 2023	08:00 - 12:00	13:30 – 17:00
Samedi	2 septembre 2023	08:00 - 12:00	13:30 – 17:00
Dimanche	3 septembre 2023	08:00 - 12:00	- 1



Amis tireurs, profitez de votre déplacement à Soyhières pour participer également au 24ème Erzgraberschiessen à Erschwil (SO) et le 76ème Schwarzbubenschiessen à Büsserach (SO).

Plan de tir

Généralité: il peut être tiré le « Tir du Vignoble » et une cible répartition, la dernière étant facultative. Les deux passes sont à tirer sans interruption. L'ordre est libre. Les coups d'essai ne peuvent être tirés qu'avec le « Tir du Vignoble ». Le « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupe.

Tir du Vignoble (concours de groupe)

Distance 300 mètres

Cible A10, 10 cibles Sius Ascor Nombre de coups 12, dont 2 coups d'essai

Genre de feu 2 coups d'essai

5 coups, coup par coup

2 coups série sans limite de temps 3 coups série sans limite de temps

Après la série de trois coups, le coup le plus profond est marqué à 100 points. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé : max.

10 minutes pour la passe.

Catégorie de tir **A** : Toutes les armes

D: Les armes d'ordonnance

Armes et positions Arme libre : à genou ou debout

Fusil standard : couché bras franc

Mousqueton : couché bras franc, appuyé ou sur bipied réglem. Fusil d'assaut 90 et 57 (02/03) : sur bipied réglementaire.

Les vétérans «V» peuvent tirer couchés appuyés avec le mousqueton et couchés bras franc avec l'arme libre.

Les seniors-vétérans (SV) peuvent tirer couchés appuyés avec

toutes les armes.

Finance CHF **24.-** par tireur, munition comprise

CHF **19.-** par junior U21 et U17

Distinction Actif V + U21 SV + U17

 A: Fusil standard, arme libre
 91 pts
 89 pts
 88 pts

 D: F57/03
 87 pts
 85 pts
 84 pts

 E: Mousqueton, F90, F57/02
 85 pts
 83 pts
 82 pts

Classe d'âge Vétérans (V) 1963 – 1954 U17 2013 – 2007

Séniors-vétérans (SV) 1953 et antérieur U21 2006 – 2003

Classement des

groupes

Le résultat du « Tir du Vignoble » compte pour le concours de groupe. Le concours est tiré dans les 2 catégories suivantes:

Cat. A: toutes les armes

Cat. D: les armes d'ordonnance

Le total des 5 résultats individuels détermine le rang. En cas

d'égalité, appui par :

a) les meilleures résultats individuels

b) Les coups profonds de tout le groupec) l'addition des coups d'essai

Prix de groupes (espèces ou en nature)

Cat. A		Ca	Cat. D	
1er prix	CHF 300	1er prix	CHF 300	
2ème prix	CHF 200	2ème prix	CHF 200	
3ème prix	CHF 150	3ème prix	CHF 150	
4ème prix	CHF 120	4ème prix	CHF 120	
5ème prix	CHF 100	5ème prix	CHF 100	
6ème prix	CHF 80	6ème prix	CHF 80	
		7ème prix	CHF 60	
		8ème prix	CHF 50	

Concours de groupe combiné

Le total des résultats de groupe des 3 épreuves de tir suivantes donne le classement des combinaisons (Tir du Vignoble / Erzgraberschiessen / Schwarzbubenschiessen) :

,	0		,
1er rang	CHF 100	4ème rang	CHF 40
2ème rang	CHF 80	5ème rang	CHF 20
3ème rang	CHF 60		

Répartition

pa				
Distance	300 mètres			
Cible	A10, 10 cibles Sius Ascor			
Nombre de coups	6			
Genre de feu	3 coups, coup par coup 3 coups série en 60 secondes à partir du premier coup			
Catégorie de tir	A : Fusil standard, arme libreD : F57-03E : Mousqueton, F57-02, F90			
Armes et positions	Comme le « Tir du Vignoble »			
Finance	CHF 16 par tireur, munition comprise			
Répartition immédiate	Résultat	Cat. A	Cat. D	Cat. E
	60	CHF 40	CHF 50	CHF 60
	59	CHF 30	CHF 40	CHF 40
	58	CHF 18	CHF 25	CHF 30
	57	CHF 12	CHF 18	CHF 25
	56	CHF 5	CHF 12	CHF 18
	55		CHF 8	CHF 12
	54		CHF 5	CHF 8
	53			CHF 5

Le paiement de la répartition immédiate a lieu pendant la durée du tir. Si la répartition n'atteint pas les 65 % du produit des passes, le complément sera attribué au concours de groupes.

Règlement de tir

- 1. Le tir aura lieu en stand par n'importe quel temps.
- 2. Seuls les membres de la FST titulaires d'une licence valable sont autorisés à participer au tir avec un nombre illimité de groupes. Les participants des catégories JJ et J (U12 à U20) ne pourront tirer que sous la surveillance et la responsabilité de leurs moniteurs.
- 3. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps. Les tireurs individuels sont également admis.
- 4. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même section. Toute mutation doit se faire avant que le premier tireur n'ait commencé son tir.
- 5. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, la passe ne devra pas excéder 10 minutes.
- 6. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
- 7. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme.
- 8. Il est recommandé de rentrer dans le stand l'arme sortie de son étui ou coffret. La culasse sera ouverte ou enlevée, pour toutes les armes le magasin sera retiré. Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à respecter. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir.
- 9. Tout coup parti avec l'arme en position est considéré comme valable.
- 10. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par l'organisateur. Les douilles restent la propriété de la société.
- 11. Les finances d'inscriptions pour la (les) passe(s) seront encaissées sur place, avant le tir et ne seront en aucun cas remboursées.
- 12. Les prix peuvent être remplacés par des prix en nature de même valeur.
- 13. Le palmarès sera disponible sur le site internet de la société.
- 14. Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice seront assurés auprès de l'A.A.S.T. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
- 15. Toutes les réclamations seront adressées au comité de tir, le jour même du tir. Pour les cas non prévus, les règles et prescriptions de la FST font foi. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires entraînent l'annulation immédiate du tir.
- 16. Toutes les réclamations seront adressées au comité de tir, le jour même du tir.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: M. Thomas Stettler, Bois du Treuil 6, 2805 Soyhières, Tél. 032 422 01 30 E-mail: stettler-stolz@bluewin.ch

Le président Thomas Stettler Le secrétaire Victor-Hugo Dos Santos

Fédération Jurassienne de Tir Le chef des manifestations de tir: Oswald Mischler